

#Bataille_lexicale_migrations | Migrant·e·s versus réfugié·e·s

#Bataille_lexicale_migrations | Migrant·e·s versus réfugié·e·s

L'éternel débat sémantique qui oppose les personnes migrantes et personnes réfugiées, revient en force depuis le début de la guerre en Ukraine, car elle met à nouveau en avant la distinction entre, d'un côté, les « **bon·ne·s réfugié·e·s** » qui ont dû fuir leur pays d'origine et ont besoin d'une protection internationale et d'un autre côté, les « **mauvais·es migrant·e·s** » qui cherchent coûte que coûte à rejoindre les côtes européennes. Cette distinction appliquée au contexte contemporain, produit des pratiques discriminatoires et racistes, et des traitements inégaux entre différentes populations qui ont, de fait, quitté leur pays d'origine ou de résidence habituelle.

A quoi sert véritablement cette distinction, si ce n'est à justifier l'accueil de certain·e·s et à rejeter les autres. Le choix de l'utilisation du terme « réfugié » se base-t-il réellement sur le besoin d'une protection ou uniquement sur la couleur de la peau et les origines ? Si le besoin de protection internationale prime, pourquoi l'Europe refuse-t-elle l'accueil de ressortissant·e·s d'Afrique, d'Asie ou du Moyen-Orient qui tout comme les Ukrainien·ne·s, ont dû fuir leur pays d'origine en raison de conflit ou de persécutions ?

Pour ne pas entrer dans ce débat qui a tendance à occulter les

problèmes d'équité dans les mobilités humaines du « Nord » et du « Sud » et à effacer l'humain derrière des considérations politiques, certain·e·s préfèrent parler de **personnes exilées** en général.

Pour rappel :

Il n'existe aucune définition juridique ou universellement reconnue du terme « migrant·e ». **Une personne migrante** est définie par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) des Nations unies comme une « personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale »[1].

Ce terme est cependant galvaudé et, au regard des politiques migratoires en vigueur à l'échelle internationale, s'applique uniquement à certaines catégories de personnes. Au Maroc, ce terme ne renvoie pas aux populations d'Europe par exemple, mais systématiquement, à une personne en situation de précarité, originaire d'Afrique de l'Ouest ou centrale, qui a quitté son pays d'origine pour venir « clandestinement » au Maroc avec le projet de rejoindre les côtes européennes. Ce schéma de pensées très restrictif ne témoigne en rien de la réalité vécue quel que soit le parcours, les expériences, les origines ou le projet de vie. Les personnes assimilées à la case « migrant·e·s » sont ainsi invisibilisé·e·s, déshumanisé·e·s et très souvent considéré·e·s comme indésirables.

[1] International Organization for Migration, Glossary on migration, IML Series No. 34, 2019 <https://www.iom.int/fr/qui-est-un-migrant#:~:text=Terme%20g%C3%A9n%C3%A9rique%20non%20d%C3%A9fini%20dans,dans%20un%20autre%20pays%2C%20franchissant>

Illustration : @meryem.ajaraam

PDF Migrant•e•s versus réfugié•e•s